

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **3 avril 2026** à 20h00 selon convocation en date du 30 mars 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes CHINAL - DUBOIS - PINSON - OULD SAÏD - Mrs BOUILHAC - VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : M FAVRE (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mmes BARRAUD Prescillia et PINSON Anne-Marie

Délibération N° 2026-033 : Convention de mise à disposition du surveillant de baignade avec le SDIS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2026, proposée par le SDIS de la Corrèze.


Il explique que le recrutement direct risque de ne pas aboutir du fait de la pénurie de BNSSA à l'échelle du territoire national et notamment en Corrèze.

Il propose de ce fait de signer la convention avec le SDIS afin de sécuriser la surveillance de la baignade pour la saison

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet de convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2026 proposée par le SDIS 19, ci annexée
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 019-211911300-20260403-DCM2026033-DE



Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 3 avril 2026.
Au registre sont les signatures

